



Manuscrit de la Michna (Pessahim)

Le sens du compromis

A qui appartient l'objet trouvé ?

La Michna se confronte à la question de la propriété d'un objet trouvé au même moment par deux personnes.

Faute de preuve pour départager les deux "propriétaires", on partage l'objet ou la valeur de l'objet entre les deux.

משנה בבא מציא א, א

שְׁנַיִם אוֹחֲזִין בְּטִלִית, זֶה אוֹמֵר אֲנִי מְצֵאתִיהָ וְזֶה אוֹמֵר אֲנִי מְצֵאתִיהָ, זֶה אוֹמֵר כֻּלָּה שְׁלִי וְזֶה אוֹמֵר כֻּלָּה שְׁלִי, זֶה יִשְׁבַּע שְׂאִין לוֹ בֶּה פְּחוֹת מִחֻצְיָהּ, וְזֶה יִשְׁבַּע שְׂאִין לוֹ בֶּה פְּחוֹת מִחֻצְיָהּ, וְיִחַלְקוּ.

Michna Baba Metsia 1, 1

Deux personnes tiennent un vêtement, l'une dit : "c'est moi qui l'ai trouvé" et l'autre dit : "c'est moi qui l'ai trouvé". L'un dit : "il m'appartient entièrement". L'autre dit : "il m'appartient entièrement". Chacun jurera qu'il n'en a pas moins que la moitié et on le partagera.